

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21117 - 78ÈME ANNÉE

Lutte contre la pollution

Sainte-Suzanne première Collectivité d'Outre-Mer signataire de la charte nationale « Plages sans déchet plastique »



En cette matinée du samedi 10 décembre 2022, la Commune de Sainte-Suzanne avait rendez-vous avec l'Histoire. Elle est, en effet, la première collectivité d'Outre-Mer, signataire de la charte nationale « plages sans déchet plastique ». Lors de son adhésion à la charte « Plages sans déchet plastique », par la délibération N° 22/053 du conseil municipal du 21 juin, le ministère de l'Écologie, par retour de mail, a déclaré ceci : « Tout d'abord nous tenons à vous remercier pour votre adhésion, nous sommes ravis de vous compter, comme la première collectivité d'Outre-Mer signataire de la charte. »

Samedi dernier, Maurice Gironcel, maire de Sainte-Suzanne, a rappelé le contexte qui a conduit la commune de Sainte-Suzanne à s'inscrire dans le dispositif « plages sans déchet plastique » :

« Fin 2021 l'ancien Préfet de la Réunion, M. Jacques Billiant informe toutes les communes « que le ministère de la Transition écologique a déployé, depuis 2020, une démarche d'engagement, intitulée « Plages sans déchet plastique », s'inscrivant dans le cadre du plan Biodiversité de 2018 et visant plus particulièrement l'objectif de « Zéro plastique », rejeté en mer, d'ici 2025. Nous connaissons tous l'implication

forte de la Commune de Sainte-Suzanne, dans les dispositifs de Développement Durable de son territoire, depuis plusieurs années, concrétisée notamment, par les récompenses nationales. Elle a été Lauréate des Rubans de Développement Durable 2009-2013, au titre du pari réussi de l'Energie Renouvelable. Elle a été Lauréate de l'agenda 21 Local France 2011-2013, pour avoir atteint l'autosuffisance énergétique de son territoire. Elle est également, depuis cette année, lauréate du trophée Éole, pour la mise en œuvre des éoliennes, nouvelle génération à la Perrière, qui ont permis de créer 200 emplois, pour la pose et 4 emplois, pour l'entretien. La Commune de Sainte-Suzanne, forte de son immense expérience dans la tenue de près de 30 opérations MET'PROP', afin de lutter contre la dengue, met également un point d'honneur, à initier des actions citoyennes de nettoyage des 10 km de plages galets, 2 ou 3 fois par an. M. le maire rajoute que « cette nouvelle étape nous amène à mettre en œuvre un projet encore plus global de notre territoire et à nous engager plus fermement encore. La charte nationale « plages sans déchet plastique » contient ainsi 15 engagements et 15 indicateurs de suivi, que nous nous engageons à mettre en œuvre, en la signant. »

Les collectivités Réunionnaises et la CINOR ont toute leur place dans ce dispositif national

Pour sa part, la représentante de l'État, Mme Régine Pam, met en exergue que « La Réunion est un territoire insulaire, dont 19 communes sur 24, comme Sainte-Suzanne, possèdent une frange littorale vulnérable, face aux problématiques de déchets, qui transitent notamment, par les ravines et réseaux d'eau pluviale. Elle note que la CINOR s'est engagée, dans une dynamique de lutte contre ces déchets, en expérimentant actuellement des filets, en sortie du réseau pluvial, sur le littoral de chaque commune membre. « Pour lutter contre le fléau de la pollution plastique dans les océans qui, aux dires de certains spécialistes, dépasseront en nombre la population des poissons en 2050, unissons nos efforts, Collectivités, État et Citoyens pour améliorer l'éducation et prévenir la production des déchets. Ce sont donc

plus de 70 Collectivités, de toutes tailles, réparties sur l'ensemble des façades françaises et aujourd'hui, grâce à la Commune de Sainte-Suzanne, des Outre Mers. La Commune est donc la première Collectivité ultra marine, à s'engager dans cette charte. Je félicite et salue votre engagement. Cette signature est donc un exemple à suivre pour les autres communes de l'île, la CINOR pourrait devenir le premier EPCI ultra marin, à s'engager, au titre de sa compétence déchets et GEMAPI. Les Collectivités réunionnaises doivent s'impliquer, elles ont toute leur place, dans cette politique environnementale nationale et elles doivent faire connaître leurs initiatives. »

Charte Nationale Plages sans déchet plastique

Contexte de la création de la Charte Nationale Plages sans déchet plastique

La charte a été élaborée par le MTE en collaboration avec l'ANEL et Rivages de France Elle s'inscrit, dans le cadre du Plan biodiversité de 2018, qui porte l'objectif ambitieux de zéro plastique, rejeté dans le milieu marin d'ici 2025.

Son déploiement constitue l'une des actions emblématiques du plan d'actions « Zéro déchet plastique en mer » (2020-2025)

Elle a été expérimentée, à l'occasion de la saison estivale de 2019, puis déployée en août 2020, par la ministre de la transition écologique.

Objet de la Charte

La charte a pour objectif d'impliquer les collectivités dans la lutte contre les déchets plastiques sur le littoral

Elle se décline en 15 actions concrètes réparties en 3 volets (sensibilisation, prévention et nettoyage)

Chaque collectivité est libre de mettre en œuvre ces actions à son propre rythme

3 paliers d'engagement sont définis (5 actions correspondent à 1 palier atteint)

La charte compte aujourd'hui 57 collectivités signataires (dont 5 EPCI)

Des réunions de bilan/partage d'expériences et d'informations sont organisées chaque année.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Présentation du prochain programme de coopération géré par la Région Réunion

INTERREG Océan Indien : 62 millions d'euros de l'UE pour des actions de coopération dans notre région jusqu'en 2027

Le 8 décembre dernier a eu lieu à la Région Réunion la séance plénière du Comité de suivi du programme INTERREG Océan Indien. Il s'est déroulé sous la présidence de la présidence de Région, en présence notamment de représentants des gouvernements de Madagascar, des Seychelles, de Maurice, des Comores. Le conseiller diplomatique du préfet représentait l'État, tandis que les Conseils départementaux de La Réunion et de Mayotte avaient également un représentant à cette réunion. Le Comité de suivi a validé la programmation 2014-2020 avec 79,5 millions d'euros engagés. Le prochain INTERREG prévoit un budget de 62 millions d'euros pour financer des actions de coopération jusqu'en 2027.

« La séance plénière du Comité de suivi du programme INTERREG Océan indien s'est tenue ce jeudi 8 décembre 2022 dans l'hémicycle de l'hôtel de Région, sous la Présidence d'Huguette Bello, Présidente de la Région Réunion et en présence, notamment, de :

- Mahen Seeruttun, Ministre des Services Financiers et de la Bonne Gouvernance de la République de Maurice.
- Zamimou Ahamadi, représentante du Président du Conseil Départemental de Mayotte.
- Soalihy Hamadi, directeur général de la programmation et de la coordination de l'aide représentant le Ministre des Affaires étrangères de l'Union des Comores.
- Tahirimiakadaza Ratsimandao, Secrétaire Général du ministère des Affaires Etrangères, représentant le Ministre des Affaires Etrangères de la République de Madagascar.
- Claude Morel, Ambassadeur des Seychelles en Afrique du Sud représentant le Ministre des Affaires Étrangères de la République des Seychelles.
- Gilles Hubert, vice-Président du Département de La Réunion.
- Laurent Amar, représentant de M. le Préfet de La Réunion.

Cette séance plénière a d'abord été consacrée à la programmation 2014-2020 du programme INTERREG V dont le bilan a reçu un avis favorable du Comité de suivi. Depuis le démarrage de ce programme, en

juillet 2016, 249 projets ont bénéficié d'une subvention, soit un engagement total de 79,5 millions d'euros et 100 % des financements disponibles.

Le Comité de Suivi s'est également vu présenter les grands axes du programme INTERREG VI. Pour la période 2021-2027, ce programme dispose d'un budget de 62,3 millions d'euros. Son périmètre couvre les territoires de La Réunion, Mayotte et les pays tiers ayant exprimé leur accord sur son contenu : les Terres australes et antarctiques, Maurice, les Seychelles, les Comores, Madagascar, la Tanzanie, le Mozambique, le Kenya, l'Inde, l'Australie et les Maldives.

Ce programme INTERREG VI portera quatre priorités stratégiques :

- soutenir la recherche collaborative et la coopération économique
- renforcer la résilience et le développement durable des territoires
- renforcer la gouvernance de coopération dans l'océan Indien
- renforcer les compétences, la culture, et le tourisme en faveur d'une ouverture des populations sur la zone

Le Comité de suivi a pris acte de ce programme INTERREG VI qui sera prochainement adopté par la Commission européenne.

Pour rappel, le programme INTERREG océan Indien est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de l'Union Européenne, dans l'objectif de renforcer les liens de coopération entre La Réunion et les pays de l'océan Indien et de constituer un levier de codéveloppement dans la zone. La Région Réunion en est l'autorité de gestion, responsable de la mise en œuvre des financements. »

Oté

In késtyon d'dévelopman : Pou kossa ni gingn pa fé d'sèl issi La Rényon ?

Mézami, i parétre koméla ni fabrik pi d'sèl issi La Rényon, issi dann noute péi. I parétre galman si ni konsome do sèl, ni inporte ali — sak ni konsome sé ayèr ké li lé produi. Donk mon konklizyon dosèl-la sa i doizète drolman difissil pou fèr vi'ké ni gingn pi fé in grin d'sèl.

Poitan mwin la antande souvan dé foi demoune apré di dann tan la guèr trante nèf-karantsink téi fabrik dosèl issi dann noute péi. I parétre dann tan la guèr dosèl lété rassyoné é dessèrtin moune téi sorte dan lé o Sin-Lé avèk in marmite é zot téi mète zot marmite o fé avèk lo d'mèr dodan épi kan l'avé pi d'lo, ébin l'avé d'sèl. Pa in gran pureté d'sèl, pa in gran kantité, mé assé pou kui lo mayi épi si la shans i voulé fèr zot kari poisson.

Mé l'avé d'ote métod pou fé d'sèl : i fo dolo d'mèr , i fo solèye é dann plizyèr zandroi téi fé sa fassilman , La Possession, Sin-Pol, Sin-Lé, Sin-Pyèr épi d'ote zandroi ankòr. Dann bande zandroi-la l'avé bande saline é zistoman la saline té in l'androi té i fé d'sèl.

Noute déstin anou lé pa in dèstin normal é mi poz azot la késtyon : akòz i pé fé d'sèl Maurice, akòz i pé fé sa dann bande zil Komor, dann Madégaskar, l'Afrik é issi i gingn pa. Mi domande amwin si par azar lo d'mèr La Rényon l'arète d'ète salé alé oir li la kontinyé dann nout l'vironeman. Zot i oi bien mon késtyon lé absurde, é bien antandi mi koné pa pou kossa koméla na pi in sèl landroi pou fé d'sèl issi shé nou.

Mézami poz in késtyon konmsa sé konm si ni domande pou kossa noute péi lé pa dévlopé ?

A bon ékoutèr, salu !

Justin